

**REPUBLIQUE  
FRANCAISE  
DEPARTEMENT  
Charente-  
Maritime**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE de LE GUA  
Séance du 19 décembre 2023**

**NOMBRE DE  
MEMBRES**

Afférents au Conseil  
Municipal : 19

En exercice : 19

Nombre de  
présents : 12

Nombre de  
votants : 14

Date de la  
convocation  
15/12/2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le dix- neuf décembre à dix- neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Jean Mercier, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents : Monsieur Patrice BROUHARD, Maire - Monsieur REY Michel, troisième Adjoint - Monsieur KECHIDI Farid, Quatrième Adjoint – Monsieur DEBRIE Didier - Madame GOMEZ Mauricette, Conseillère déléguée - Madame PREVOST Béatrice, Conseillère déléguée- - Madame JOUANNET Ghislaine, Conseillère déléguée - - Madame DUBUC Nicole – Madame BIGOT Marie- Pierre - Monsieur BONDOUX Guillaume - Monsieur CHAGNOLEAU Joël- - Madame BERUSSEAU Evelyne

Excusés : Madame ORTEGA Béatrice, Première Adjointe (a donné pouvoir à Monsieur KECHIDI) - Monsieur DELAGE Stéphane, Deuxième Adjoint (adonné pouvoir à Monsieur DEBRIE) - Madame STRADY Emmanuelle (a donné pouvoir à Monsieur LATREUILLE) - Monsieur LATREUILLE Alain

Absents : Madame CHAPRON Christine- Madame SICARD Alix - Monsieur VICI Laurent

A été nommé secrétaire de séance : Monsieur Farid KECHIDI

**2023 12 114 – Demandes de subvention 2024 au titre de la Dotation  
d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR)**

**DETR n°3 : Aménagement de vestiaires, salle d'eau et toilettes au restaurant  
scolaire école élémentaire**

Monsieur le Maire expose que le restaurant scolaire de l'école élémentaire doit être mis aux normes, en effet, l'employeur doit mettre des vestiaires collectifs, sanitaires et douche à la disposition de ses salariés à partir du moment où ces derniers portent des vêtements de travail spécifiques ou des EPI. Le local doit être isolé des locaux de travail et de stockage. Une étude de faisabilité a ainsi été menée par SOLIHA pour réhabiliter une partie du rez -de-chaussée de l'ancien logement de fonction désaffecté mitoyen.

L'état structurel du logement est correct, mais l'aménagement est vétuste et le bilan thermique très faible.

L'ensemble des travaux doit permettre d'une part :

La remise aux normes de certains postes et une amélioration du rendement énergétique.

Le plan de financement est le suivant :

DEPENSES	HT	RECETTES	
Travaux et désamiantage	43 050.00	DETR sollicitée 30 %	15 454.00
Maîtrise d'oeuvre	3 966.00	Conseil Départemental sollicité 20 %	10 303.00
Mission Contrôle technique	2 500.00	Autofinancement	25 759.00
Mission contrat SPS	2 000.00		
<b>Total</b>	<b>51 516.00</b>	<b>Total</b>	<b>51 516.00</b>

**Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,**  
**- Adopte l'opération et les modalités de financement,**  
**- Approuve le plan de financement prévisionnel**  
**- S'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions**

AR Prefecture

017-211701859-2023  
Reçu le 27/12/2023

**Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération et notamment les demandes de subventions auprès de la Préfecture.**

Fait et délibéré à LE GUA, les jours, mois et ans susdits

Ont signé au registre les membres présents,  
Pour extrait conforme,

Auteur de l'acte : conseil municipal

Transmis au Représentant de l'Etat le : 27/12/2023

Publiée sur le site internet le : 27/12/2023

Le GUA, le 20 décembre 2023,

Le Maire, Patrice BROUHARD

